

Communiqué de presse  
de la Conférence des évêques suisses (CES), de la Conférence centrale catholique romaine de Suisse (RKZ) et de la Conférence des Unions des Ordres et des autres communautés de vie consacrée en Suisse (KOVOS)

Embargo : 27 mai 2024, 9h30

Traitement des abus sexuels au sein de l'Église catholique romaine en Suisse

## Rapport intermédiaire sur la mise en œuvre de nouvelles mesures de lutte contre les abus et leur dissimulation

**Zurich, le 27 mai 2024 – À l'avenir, les victimes d'abus sexuels pourront obtenir partout en Suisse une aide professionnelle et indépendante et demander des comptes aux auteurs. Les risques de nouveaux abus seront réduits le plus possible à tous les niveaux des institutions et la dissimulation d'actes répréhensibles sera empêchée. Au cours de l'atelier en discussion qui s'est tenu le 27 mai 2024, les trois organisations ecclésiales nationales CES, RKZ et KOVOS ont présenté un résumé des travaux en cours. De nombreuses questions doivent encore être tirées au clair pour établir à l'échelon national des processus clairs pour toute l'Église catholique qui tiennent compte des spécificités linguistiques régionales. Pour ce faire, le recours à des spécialistes externes est indispensable.**

Les diocèses et cantons ont depuis longtemps pris des mesures pour lutter préventivement contre le risque d'abus sexuels et pour aider les victimes. Toutefois, le rapport publié en septembre 2023 sur le projet pilote scientifique a démontré que le travail était loin d'être terminé. Les trois organisations nationales de l'Église catholique romaine avaient mandaté cette étude historique. La Conférence des évêques suisses (CES), la Conférence centrale catholique romaine de Suisse (RKZ) et la Conférence des Unions des Ordres et des autres communautés de vie consacrée en Suisse (KOVOS) élaborent à l'échelon national d'autres mesures visant à poursuivre le travail entamé et à résorber les lacunes institutionnelles.

« La coopération des trois organisations ecclésiales est inédite en Suisse. L'effort de concertation est important, mais ce n'est qu'ainsi que nous pourrons lutter systématiquement contre les abus », précise Mgr Joseph Bonnemain, évêque de Coire et responsable thématique au sein de la CES.

Au cours des années à venir, l'Église catholique romaine accordera la priorité aux mesures suivantes (pour de plus amples informations, se référer à la fiche d'information ci-jointe) :

- L'aide aux victimes, les services de signalement et le traitement des cas doivent être séparés et professionnalisés. Les structures de signalement et d'intervention internes à l'Église sont en effet insuffisantes à plusieurs égards. Pour garantir une aide aux victimes indépendante, les organisations ecclésiales sont en contact avec les services d'aide aux victimes reconnus par l'État et avec la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS). Les premières décisions à ce sujet sont attendues en juin 2024.
- À l'avenir, des standards uniformes garantiront que seules des personnes adéquates, donc aptes à la pastorale en contact direct avec autrui, pourront servir l'Église. Les transferts de personnes ayant commis des abus seront proscrits. À cet effet, des examens psychologiques uniformes devront être passés pour entrer en service, et les échanges d'informations entre les différents employeurs

ecclésiastiques seront réglementés. Le professeur Jérôme Endrass, psychologue forensique et chef Recherche et développement à l'Office pour l'exécution judiciaire et la réinsertion du canton de Zurich, et son équipe participent à l'élaboration d'assessments standardisés. Pour la professionnalisation des ressources humaines, l'Église a constitué un groupe de travail pour la Suisse romande et un autre pour la Suisse alémanique, tout en faisant appel aux services de l'entreprise spécialisée von Rundstedt. Les premiers assessments devraient avoir lieu en 2025, avec applications de nouveaux standards RH.

- Le projet pilote d'étude historique, qui a duré une année, est poursuivi pour trois ans depuis janvier 2024 et financé par l'Église à hauteur de 1,5 million de francs. Les résultats seront présentés au public au cours du premier semestre 2027. De plus, une collaboration étroite entre les Églises et l'équipe de recherche est visée, pour autant que le Synode de l'Église évangélique réformée de Suisse EERS approuve la réalisation d'une étude scientifique complémentaire.
- Les responsables des évêchés et des Églises nationales ont signé une déclaration dans laquelle ils s'engagent, notamment, à ne plus détruire de documents en lien avec des cas d'abus, contrairement à ce que préconise le droit canonique.
- Un tribunal pénal et disciplinaire canonique national permettra d'assurer une application correcte et uniforme à l'échelon national des lignes directrices et des normes pénales propres à l'Église pour sanctionner les coupables. Les droits de protection, d'information et de procédure des personnes concernées seront garantis. En outre, le tribunal fera appel à des juristes externes à l'Église. Des représentants de la CES ont mené de premiers entretiens correspondants avec le Vatican. L'objectif est de présenter d'ici fin 2024 un concept correspondant aux autorités compétentes à Rome.

« Certes, ce train de mesures ne permettra pas de résoudre tous les problèmes. D'autres mesures devront être prises. Nous mettons tout en œuvre pour que les questions liées à l'exercice du pouvoir, à la morale sexuelle et à la position des femmes soient abordées rapidement. Cela comprend aussi la reconnaissance par l'Église que les relations des personnes qui travaillent pour elle sont une affaire privée, sans conséquences en droit du travail », affirme Roland Loos, président de la RKZ.

« Le traitement des abus sexuels en fonction des enseignements tirés du projet pilote concernant ces infractions au sein de l'Église catholique romaine en Suisse est en cours. Parallèlement, nous devons répondre à des questions fondamentales pour nous, telles que la Constitution de l'Église, la conception du ministère ou la parité des sexes », Peter von Sury, Père abbé de Mariastein et responsable thématique au sein de la KOVOS

Le projet historique 2024–2026 subséquent verra l'équipe de chercheurs de l'Université de Zurich prendre davantage en considération le point de vue des victimes et d'autres témoins. Toute personne disposée à discuter avec l'équipe de recherche des abus sexuels et de la manière dont l'Église les a traités peut prendre contact avec l'équipe de recherche en écrivant à : [recherche-abus@hist.uzh.ch](mailto:recherche-abus@hist.uzh.ch), [forschung-missbrauch@hist.uzh.ch](mailto:forschung-missbrauch@hist.uzh.ch) ou [ricerca-abusi@hist.uzh.ch](mailto:ricerca-abusi@hist.uzh.ch).

## Annexe

- Fiche d'information sur l'avancement de la mise en œuvre des mesures décidées en 2023 ainsi que sur les étapes ultérieures, état en mai 2024

## Informations complémentaires

Site web des mandantes concernant ce projet : [www.abus-cath-info.ch](http://www.abus-cath-info.ch)

Projet pilote sur l'histoire des abus sexuels dans le contexte de l'Église catholique romaine en Suisse depuis le milieu du 20<sup>e</sup> siècle, Université de Zurich : [rapport final de l'équipe de recherche](#)

## Renseignements

CES : Mgr Joseph Bonnemain (responsable thématique)

RKZ : Roland Loos (président)

KOVOS : Père abbé Peter von Sury (responsable thématique)

Les personnes intéressées sont priées de s'adresser à [medias@abus-cath-info.ch](mailto:medias@abus-cath-info.ch)  
ou au numéro 079 323 19 21.

## Les mandantes

### Conférence des évêques suisses (CES)

La Conférence des évêques suisses (CES) est la conférence épiscopale de l'Église catholique romaine en Suisse. Elle compte actuellement neuf membres : les évêques des six diocèses suisses et leurs auxiliaires, ainsi que les deux Pères abbés des abbayes territoriales de Saint-Maurice et Einsiedeln.

[www.eveques.ch](http://www.eveques.ch)

### Conférence centrale catholique romaine de Suisse (RKZ)

La Conférence centrale catholique romaine de Suisse (RKZ) rassemble en son sein les organisations ecclésiastiques cantonales. Elle a été fondée en 1971 sous la forme d'une association. Elle contribue de manière décisive à doter l'Église catholique des moyens qui lui sont nécessaires pour remplir ses tâches à l'échelon national. Dans les efforts qu'elle consent à cette fin, la Conférence centrale respecte les besoins de la vie ecclésiale locale et applique les principes de démocratie, de solidarité et de gestion d'entreprise.

[www.rkz.ch](http://www.rkz.ch)

### Conférence des Unions des Ordres et des autres communautés de vie consacrée en Suisse (KOVOS)

La KOVOS (Conférence des Unions des Ordres et des autres communautés de vie consacrée en Suisse) veut donner un visage et une voix à la pluralité de la vie consacrée en Suisse au grand public et au sein de l'Église en profitant des moyens sociaux de communication et des manifestations ponctuelles. La KOVOS est une association de droit civil avec siège à Fribourg.

[www.kovos.ch](http://www.kovos.ch)